



Communiqué du 29 mai 2013

Consultation publique

relative au projet de règlement fixant les critères et les procédures d'octroi d'autorisations de fournir des services postaux relevant en tout ou en partie du service postal universel, les normes de qualité à respecter par les titulaires, ainsi que le contrôle du respect de ces normes

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ci-après « l'Institut ») informe les parties intéressées qu'il met en consultation publique du 29 mai 2013 jusqu'au 1^{er} juillet 2013 un projet de règlement fixant les critères et les procédures d'octroi d'autorisations de fournir des services postaux relevant en tout ou en partie du service postal universel, les normes de qualité à respecter par les titulaires, ainsi que le contrôle du respect de ces normes.

Le projet de règlement a pour objet la mise en œuvre de l'article 9 de la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux. Cet article, relatif aux modalités de délivrance par l'Institut d'autorisations aux prestataires d'un service postal relevant du service postal universel, dispose dans son dernier alinéa qu'« *un règlement de l'Institut précise les conditions et les modalités d'application du présent article et notamment les normes de qualité du service et les conditions de leur contrôle* ».

L'Institut invite toutes les parties intéressées à adresser leurs commentaires et réactions au sujet du projet de règlement, **au plus tard le 1^{er} juillet 2013:**

- par courrier électronique à l'adresse suivante: servicespostaux@ilr.lu
- par courrier postal à: Institut Luxembourgeois de Régulation
L-2922 Luxembourg

L'Institut rappelle qu'il ne va tenir compte que des commentaires qu'il a reçus durant la période de la consultation et qui se rapportent directement et uniquement au projet de règlement en question.

La Direction

(s.) Paul Schuh

(s.) Jacques Prost

(s.) Camille Hierzig